

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE AFQP – 11 février 2022

Lieu : Hôtel IBIS Batignolles

Rédigé par	Thomas Lejeune nommé secrétaire de séance
------------	---

DIFFUSION

Destinataires	Adhérents de France Qualité Performance
---------------	---

PARTICIPANTS

Présents (v = visio)	• Abi Rached Georges (v) • Michaël Albaladejo (v) • Marc Bazinet, • Salima Belghit, • Philippe Belot (v) • Ali Benali (v) • Frédéric Blamoutier, • Sarah Boukhliq-Cascalès (v) • Lisa Bossu • Michel Cam (v) • Philippe Cavalli (v) • David Clero (v) • Laurent Croguennec (v) • Xavier Fénard (v) • Vincent Gillet • Pierre Girault	• Martial Godard • Lise Harribey • Coralie Lacombe • Thomas Lejeune • Philippe Leroy • Patrick Mongillon • Anne-Elisabeth de Montaignac • Gilbert Mounier (v) • Henri Nigay (v) • Corinne Panighi • Michel Rogé • Marielle Roux (v) • François Salatko (v) • Hélène Schmidt (v) • Roger Teulade
-------------------------	---	---

Pouvoirs de	• Jean-Marc Briand, • Gérard Cappelli, • Agnès Deldicque, • François Deleu • Hubert Duchatellier	• Philippe Dubois-Mozet • Serge Guillemin, • Vanessa Marcet • Didier Noireterre • Pascal Nys
-------------	--	--

Début de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 12h00.

Accueil, constitution de l'AG extraordinaire

Thomas Lejeune est nommé secrétaire de séance

31 membres sont présents dans la salle ou par visio.

- Le président Pierre Girault dispose des pouvoirs de Jean-Marc Briand, Gérard Cappelli, Agnès Deldicque, Philippe Dubois-Morizet, Serge Guillemain, Vanessa Marcet.
- Thomas Lejeune dispose des pouvoirs de : Hubert Duchatellier et Pascal Nys
- Martial Godard dispose du pouvoir de François Deleu
- Hélène Schmidt dispose du pouvoir de Didier Noireterre

Le quorum est atteint avec 41 votants sur 57 inscrits.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire

- Grille tarifaire 2022 et vote

Grille tarifaire et vote

Conformément aux statuts de l'Association toute modification de la grille tarifaire entraînant une modification des statuts doit se faire en Assemblée Générale Extraordinaire.

Le trésorier Vincent Gillet propose au vote la résolution suivante :

- Introduction d'une nouvelle catégorie d'adhérents au niveau national :
Collège #6 : Membres partenaires sur validation du Bureau exécutif
Le montant de la cotisation serait fixé à 1 500€ pour l'année 2022
- Il est également proposé le maintien des autres cotisations au mêmes montants que 2021

L'Assemblée Générale extraordinaire approuve à l'unanimité l'introduction de la nouvelle catégorie d'adhérents ainsi que le maintien des cotisations au même niveau que 2021.

La séance est levée à 12h10